SURTINE : SURvie de la LangousTINE Projet

Les chalutiers langoustiniers du golfe de Gascogne sont soumis à l'obligation de débarquement depuis 2016. Cependant, le Règlement prévoit plusieurs dérogations dont une pour les « espèces pour lesquelles des preuves scientifiques démontrent des taux de survie élevés[...] ». Dans [...]

Thématique : Techniques de pêche ou de cultures marines | Localisation : France, Golfe de Gascogne | Filière : Pêche, Pêche embarquée

X

Projet : Terminé

킀

Porteurs du projet : AGLIA,

Financeurs: France Filière Pêche (FFP), Région Nouvelle Aquitaine, Région Pays de la Loire, Région Bretagne,

Contexte

Les chalutiers langoustiniers du golfe de Gascogne sont soumis à l'obligation de débarquement depuis 2016. Cependant, le Règlement prévoit plusieurs dérogations dont une pour les « espèces pour lesquelles des preuves scientifiques démontrent des taux de survie élevés[...] ». Dans ce contexte, la Commission Européenne a accordé une exemption temporaire à l'obligation de débarquement des captures indésirées de langoustines pour 2016 (Règlement délégué UE N°2015/2439). Cependant, une amélioration des connaissances du taux de survie de la langoustine (évaluation reconnue par le CIEM), une amélioration des pratiques, et une amélioration de la sélectivité sont attendus pour maintenir cette exemption à long terme.





Objectifs

- Evaluer la survie des captures indésirées de langoustine
- Amélioration des pratiques de tri à bord

Actions

- Evaluation de la survie des captures indésirées de langoustine :
- évaluation de la vitalité des langoustines en captivité en vivier quotidiennement jusqu'à stabilisation de mortalité. Évaluation du taux de survie pour 2 pratiques de tri différentes: (1) pratique standard de remise à l'eau des rejets à la fin du tri et (2) évacuation à la mer au fur et à mesure du tri (type utilisation goulottes). Les échantillonnages sont réalisés à 3 périodes de la saison de pêche 2016 (printemps, été et automne) afin d'être représentatifs des différentes conditions rencontrées.
- Amélioration des pratiques de tri à bord
- état des lieux de l'équipement des navires en table de tri et goulottes/glissières afin d'illustrer la diversité des équipements
- étude de la répartition des débarquements de langoustine en fonction de l'équipement des langoustiniers en dispositif permettant d'améliorer la survie de la langoustine (Type table de tri et/ou goulottes-glissières)
- o mise en place d'une cellule technique composée de l'AGLIA, l'Ifremer et l'IMP afin de proposer et tester des dispositifs adaptés à ce type de navire.

Résultats

Evaluation de la survie des captures indésirées de langoustine

Un total de 1581 individus a été échantillonné au cours de la campagne de printemps, 1798 à la campagne d'été et 1555 à la campagne d'automne. Un total de 4934 langoustines a donc été suivi durant les 3 saisons prises en compte dans cette étude.

Les taux de survie calculés sont de 36,9% [20.9; 52,9] pour les individus triés selon le scénario « standard » et de 51,2% [30,9; 71,5] pour les individus triés selon le scénario « dispositif /goulotte». Ces résultats confirment le haut potentiel de survie des langoustines rejetées et appuient les conclusions des précédentes études sur la zone. Par ailleurs, nos résultats démontrent que l'utilisation d'un dispositif permettant un retour à l'eau direct des captures non désirées de langoustine au fur et à mesure du tri améliore significativement le taux de survie des langoustines.

Cette étude a été revue par les scientifiques du CSTEP (EWG 17-03 et PLEN 17-02). Les résultats ont été jugés valides et la Commission Européenne a donc proposé la pérennisation de l'exemption à l'obligation de débarquement pour haut taux de survie pour la langoustine du golfe de Gascogne pêchée au chalut.

Amélioration des pratiques de tri à bord

Des plans de goulottes ont été réalisés et certains prototypes ont être testés (notamment constitués d'une goulotte souple).

Pour tous navires titulaires de l'ANP langoustine (divisions CIEM VIII a, b, d et e), les professionnels ont rendu obligatoire l'utilisation d'un dispositif permettant d'assurer la remise à l'eau dans des conditions optimales des langoustines sous taille.

Le projet SURTINE a reçu le premier prix du concours "Ruban vert de la pêche durable" décerne par BlueFish en 2018



Vidéo sur l'évaluation du taux de survie des rejets de langoustines.

Vidéo sur la mise en place des dispositifs de retour rapide à l'eau des rejets langoustines

Lien web du projet : https://www.aglia.fr/surtine/

